

DECISION MUNICIPALE n° D20250114-004

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Juridique et Administration Générale	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine – location
Objet	Convention d'occupation d'un local avec l'Association Pétanque Loisir Ussellois		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Un local situé 16 boulevard de Ruère à Ussel (19200), dénommé « Grange de la Jaloustre » d'une superficie d'environ 244 m² est mis à disposition de l'Association Pétanque Loisir Ussellois, représentée par Monsieur Yves PAUPARD, Président.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée à compter du 14 janvier 2025.

Article 3 : La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 14 janvier 2025.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze




 Christophe ARFEUILLÈRE